

Ecole Primaire Publique
VENDEGIES SUR ECAILLON.

Compte-rendu - CONSEIL D'ECOLE – Jeudi 5 février 2026.

Etaient présents :

Equipe pédagogique :

Mme Montois, Mme Bury, Mme Lecouf, Mme Theiler, Mme Carpentier, Mme Guérin, M. Coget, M. Servoin

Municipalités :

M. Faure (Vendegies)

Mme Gérardeaux (Sommaing)

Parents : Mme Laigle, M. Charles, Mme Mereau, M. Godin, Mme Carion, Mme Beauvois

Excusées : Mme Gilleron, Mme Desombreux, Mme Déchy, Mme Posko, Mme Dieu,

1- Remerciements.

L'équipe enseignante tient à remercier :

- La municipalité de Vendegies pour les différents travaux d'entretien effectués au sein de l'école dernièrement, ainsi que pour le salage des cours de récréation, lors des périodes de neige et de gel.
Merci également d'avoir fait en sorte que les élèves des classes élémentaires puissent profiter de l'exposition photos animalières, qui s'est tenue dernièrement.
- L'APE de Vendegies pour les différentes actions déjà mises en place depuis le début de l'année (manifestation au moment des fêtes d'Halloween, photos de Noël, vente de jacinthes et de compositions florales, activités de Noël...)

- Etat des effectifs.

A ce jour, notre école compte 129 élèves (38 maternelles et 91 élémentaires).

Répartition par niveau et par classe :

Maternelle : 38				Elémentaire : 91				
TPS (nés 23)	PS (nés 22)	MS (nés 21)	GS (nés 20)	CP (nés 19)	CE1 (nés 18)	CE2 (nés 17)	CM1 (nés 16)	CM2 (nés 15)
2	13	12	11	16	20	16	16	23

1 ^{ère} classe			2 ^{ème} classe		3 ^{ème} classe		4 ^{ème} classe		5 ^{ème} classe		6 ^{ème} classe	
TPS	PS	MS	MS	GS	CP	CE1	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2	
2	13	5	7	11	16	6	14	8	8	16	23	
20		18		22		22		24		23		

L'enregistrement des inscriptions (ou des préinscriptions) aura lieu le lundi 30 mars 2026 tout au long de la matinée.

L'information est donnée par voie d'affichage à l'Ecole, aux Mairies de Vendegies et de Sommaing ainsi que par l'intermédiaire des « Panneau Pocket ».

Les parents peuvent d'ores et déjà prendre contact avec Monsieur Servoin pour préparer ces inscriptions (Tél : 03 66 59 96 52).

Les documents à fournir pour l'inscription sont les suivants :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé
- Le carnet de vaccinations (à mettre à jour)
- L'éventuel certificat de radiation (en cas de changement d'école).

Nous rappelons que l'accueil des TPS ne pourra se faire que dans la limite des places disponibles. De plus, les TPS ne pourront être accueillis que le matin, les places au dortoir étant attribuées principalement aux PS.

- **Santé scolaire.**

Les bilans des 4 ans ont eu lieu le jeudi 15 et le vendredi 16 janvier 2026.

Quant aux visites médicales des CP, elles ont été organisées les 20 et 22 janvier derniers.

Les CE1 bénéficieront également d'une visite médicale (sans doute en avril prochain), puisque l'an passé, les visites CP n'ont pas pu avoir lieu.

Merci à la municipalité pour la mise à disposition de la salle des « Pious-Pious », ainsi qu'aux professionnels de santé qui ont pris en charge ces bilans.

- **Sorties et manifestations.**

Outre les différentes sorties et interventions qui avaient été présentées lors du 1^{er} conseil d'école, nous pouvons ajouter à ce jour :

Concours « Calcul@tice » :

La classe 6 de M. Servoin participera au concours Calcul@tice, au collège de Solesmes, en partenariat avec une classe de 6^{ème} (dans le cadre de la semaine des maths : le jeudi 26 mars 2026).

Les élèves de M. Coget participeront également à ce concours Calcul@tice, au début du mois de juin prochain.

Semaine des Maths :

Toujours dans le cadre de la semaine des Maths (fin mars), l'ensemble des classes va mettre en place un certain nombre d'actions pour les élèves, mais également pour les parents...

EAC : Opération « La grande lessive » :

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, les élèves de l'école ont participé, à l'opération nationale « La Grande Lessive ». Le thème de travail était « Nuit et Jour, réfléchir la lumière».

Collège Saint Exupéry de Solesmes :

Les portes ouvertes auront lieu le samedi 7 février, tout au long de la matinée.

M. le Principal adjoint du collège viendra prochainement à l'école, pour faire une présentation détaillée du collège aux parents des élèves de CM2. Il pourra également bien sûr répondre à leurs questions.

Les CM2 de l'école bénéficieront, comme d'habitude maintenant, d'une journée d'immersion au collège. La date reste à définir.

Photos de classe :

Les traditionnelles photos de classe auront lieu cette année le lundi 9 février 2026.

Le système des commandes en direct sur le site du photographe sera reconduit.

Opération Lecture :

Le partenariat avec l'association « Lire et Faire Lire », qui concerne des interventions hebdomadaires pour les élèves de CP et de CE1, se poursuit cette année.

Projet « Ma petite planète » :

Plusieurs classes de l'école vont s'inscrire dans ce projet de développement durable, qui débute le 9 mars, et qui se présente sous la forme d'une série de petits défis touchant les domaines de l'écocitoyenneté tels que les déchets et l'énergie, ainsi que la biodiversité.

Dictée francophone :

Les élèves de CM2 vont pouvoir participer à l'opération nationale : « dictée francophone ». Celle-ci est organisée dans le cadre de la semaine de la francophonie et a pour objectif de sensibiliser des participants de tous âges, à la diversité et à la richesse de la langue française.

Ateliers de lecture et d'écriture :

Les élèves des classes 5 et 6 vont prochainement travailler avec une autrice de romans d'aventure : Mme Karine Ronse. Cette autrice, après avoir présenter ses romans aux élèves, les fera participer à des ateliers d'écriture, au sein des classes. Il s'agit d'un projet établi en partenariat avec la CCPS

Fête du court métrage :

Les classes 5 et 6 se sont impliquées dans un projet de rencontre avec des œuvres cinématographiques. Les élèves pourront bénéficier de séances de visionnage de différents courts métrages. Ces derniers seront des points d'ancre et apporteront des précisions dans les séances d'EMC, de Français et d'Education à la culture artistique.

Permis Vélo :

Les élèves de CM1 et CM2 vont pouvoir bénéficier d'une intervention des forces de police, concernant le Permis Vélo. Une partie théorique ainsi qu'un moment de pratique à vélo seront mis en place. La date du lundi 4 mai a été proposée et reste à confirmer.

Parcours du cœur :

Dans le cadre du Parcours santé, l'école et l'Association des Parents d'Elèves ont décidé de s'impliquer conjointement dans le projet national du Parcours du cœur. Les enseignants et des représentants des parents se réuniront prochainement pour organiser ce projet d'envergure.

La date du vendredi 22 mai est proposée mais reste à confirmer.

Exposition travaux l'Océan :

Dans le courant du mois de juin prochain, et en liaison avec la journée mondiale de l'Océan, une exposition des différents travaux des élèves sera proposée aux familles. Plusieurs actions ont déjà été initiées au sein des classes, dans le cadre de ce projet.

Sorties scolaires :

Les sorties scolaires annoncées lors du premier conseil d'école sont toujours d'actualité :

- Une sortie au zoo de Maubeuge pour les élèves de maternelle (date à définir).

- Une sortie au centre Nausicaa de Boulogne, pour les élèves d'élémentaire, le 22 juin.

Nous tenons à remercier vivement par avance l'APE pour sa participation au financement de ces sorties, ainsi que la Municipalité, pour sa participation aux coûts des transports.

Kermesse de fin d'année :

Pour rappel, la kermesse de fin d'année, organisée par l'Association des Parents d'Elèves aura lieu le samedi 13 juin.

- **Evaluation des établissements scolaires.**

Depuis quelques années maintenant, un processus d'évaluation des établissements scolaires a été mis en place.

Cette démarche, portée par le Conseil d'évaluation de l'Ecole, vise à aider les établissements à améliorer la qualité des apprentissages, des parcours scolaires, de la réussite éducative et de la vie dans l'école.

Comme cela a été annoncé en début d'année scolaire, l'école Yvon Bourrel entre cette année dans ce processus.

Une fine analyse a été mise en place par l'ensemble de l'équipe enseignante sur 4 grands domaines qui doivent servir de piliers au bon fonctionnement d'un établissement scolaire :

- les résultats et les parcours des élèves ;
- la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire ;
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école ;
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Un rapport d'auto-évaluation a été rédigé par l'équipe pédagogique et il a été adressé aux évaluateurs qui vont intervenir prochainement sur notre école.

Nous remercions sincèrement l'ensemble des élèves, des parents, des personnels (enseignants et non enseignants), ainsi que les représentants de la Municipalité, pour leur implication dans les questionnaires qui leur avaient été adressés.

Les retours ont été nombreux et rapides. L'analyse de l'ensemble de ces questionnaires nous a permis de compléter divers aspects de notre rapport et de dégager des atouts, des points forts, ainsi que des points de vigilance qui nous serviront de points d'appui pour la rédaction de notre prochain projet d'école.

Visionnage d'un petit document d'analyse du rapport d'autoévaluation.

- **Question des parents d'élèves :**

Question pour l'école :

Des parents demandent s'il est envisageable d'anticiper les évaluations, la transmission des leçons, exercices donnés aux élèves une semaine à l'avance. Ceci afin de permettre aux parents de mieux s'organiser et d'éviter les devoirs tardifs pour les enfants en semaine ? Cela dans le but d'aider à mieux concilier la vie scolaire et la vie familiale.

Après avoir consulté les collègues, il ressort que la plupart des enseignants procèdent déjà de cette manière... Les leçons et les devoirs sont en général donnés bien à l'avance et renseignés aussitôt sur l'ENT.

Bien conscient de l'importance de pouvoir concilier la vie scolaire et la vie familiale, M. Servoin invite l'ensemble de ses collègues à bien vouloir prendre en compte cette demande toute légitime.

Questions pour la Municipalité :

Quand serait-il possible de pouvoir régler les frais de cantine et garderie par virement bancaire ?

Le paiement par chèque déstabilise le budget car nous ne savons jamais quand notre chèque sera prélevé.

L'an dernier, nous avons demandé un devis pour un prélèvement automatique. Le coût à cette époque-là était de 600 euros pour l'installation du prélèvement, puis de 300 euros tous les ans, auxquels il convient d'ajouter 600 euros tous les ans pour le logiciel. Ce qui fait 1200 euros la 1^{ère} année, et 900 euros les années suivantes.

Compte-tenu des coûts relativement élevés, nous avions pris la décision de se détourner à cette possibilité.

Nous venons de demander un nouveau devis, car depuis l'an dernier, les prix ont dû évoluer. Ce devis sera transmis à l'équipe municipale qui sortira des urnes en mars prochain et ce sera elle qui prendra la décision.

Que compte faire la municipalité sur le fait que de nombreux parents se garent tous les jours sur une zone de stationnement interdit à proximité de l'école, situation qui pose des problèmes de sécurité et de circulation aux abords de l'établissement.

Agent municipal qui gère la circulation ?

Mettre une barrière afin d'empêcher le stationnement ?

Faut-il attendre un drame pour agir ?

En écho à la dernière question posée, j'en poserai une à mon tour : Faut-il attendre un drame pour que les parents qui se garent sur une zone de stationnement interdit se décident enfin à respecter le code de la route et les panneaux d'interdiction mis en place par la municipalité ? Ceci étant dit, la municipalité déplore le non-respect du code de la route et des panneaux interdisant le stationnement à proximité de l'école aux heures d'entrée et de sortie des élèves par certains parents au mépris de la sécurité des enfants. C'est absolument inadmissible.

Je rappelle que tout a été mis en œuvre par la municipalité pour inciter les parents à respecter cette interdiction de stationnement, notamment panneaux et ligne jaune.

Vous suggérez la présence d'un agent municipal. J'ai déjà répondu à cette question lors d'un précédent conseil en disant que détacher un agent 4 fois/jour pour régler la circulation était extrêmement chronophage.

D'autre part, nos agents n'ont aucun pouvoir pour empêcher qui que ce soit de se garer ici ou là. Il n'est pas dans leur mission de faire la police.

Par conséquent, il reste la solution de la pose de barrières. J'y suis personnellement tout à fait favorable, car non seulement cela résout le problème du stationnement, mais cela renforce aussi la sécurité de la sortie des enfants. Cependant, compte-tenu des prochaines échéances électorales, la municipalité actuelle n'a plus la possibilité de mettre en œuvre cette solution.

Il faudra donc poser la question à la prochaine équipe municipale qui décidera de ce qu'il convient de faire.

Des parents expriment leur mécontentement concernant l'encadrement de la cantine scolaire, notamment lors du deuxième service. Les retours des enfants font état de propos inappropriés, d'un manque de communication et de courtoisie, ainsi que d'une disponibilité limitée du personnel, en particulier pour les portions supplémentaires.

Ils rappellent que la pause méridienne doit rester un temps de détente : l'exigence d'un silence total et les menaces répétées d'informer les parents par mail ne leur semblent pas constituer des réponses éducatives adaptées.

Enfin, la restauration scolaire étant un service payant, les parents estiment que les repas doivent être prioritairement destinés aux enfants et que l'encadrement doit être irréprochable et toujours dans leur intérêt. Dans l'espoir de trouver une solution.

La parole est d'abord donnée à Mme Lecouf, ATSEM, qui a la responsabilité des Maternelles à la cantine.

Mme Lecouf tient à faire un bref retour sur les conditions de travail des dames qui assurent la pause méridienne.

Le taux de fréquentation de la cantine est en hausse et certains jours, le nombre d'enfants est vraiment conséquent...pour les deux services.

De plus, certains enfants tentent de « tester les limites » des personnels et ces derniers éprouvent parfois quelques difficultés à gérer ces situations.

Puis, M. le Maire lit le courriel qu'il a adressé à un parent d'élèves qui lui faisait part de ses inquiétudes quant à la situation qui fait l'objet de la présente question :

Madame,

Par un courriel du 27 janvier dernier, vous me faites part de votre mécontentement quant à la gestion de la restauration scolaire par les agents municipaux.

Depuis le début de cette année scolaire, l'équipe est constituée de deux agents possédant une solide expérience dans le domaine et d'une nouvelle personne, moins expérimentée, qui apprend progressivement le métier. Elles s'efforcent d'accomplir au mieux leur tâche, dans des circonstances difficiles, étant donné le nombre important d'enfants qui déjeunent, et les contraintes horaires que leur impose la nécessité de faire 2 services. Elles doivent veiller à ce que les repas soient pris dans un calme relatif et que ce moment ne devienne pas un défoncement sous prétexte qu'il s'agit d'un temps extra-scolaire. Il s'agit de trouver, et surtout de maintenir, un équilibre qui n'est pas facile, entre rigueur excessive et permissivité. Des règles établies depuis de nombreuses années ponctuées par des rappels réguliers au règlement sont censées permettre d'une part aux enfants d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles, d'autre part aux agents d'exercer leur métier en toute sérénité.

Il convient également de savoir que le nombre d'enfants déjeunant à la cantine est en constante augmentation (ce qui laisserait entendre que les parents sont plutôt satisfaits du service rendu), ce qui alourdit, pour nos agents, la charge de travail et les difficultés de gestion.

Le retour de cantine étant parfois trop agité, empêchant ainsi les enfants de reprendre les activités scolaires dans de bonnes conditions, des consignes ont été données au personnel afin de s'assurer que le calme revienne avant la reprise des cours de manière à ce que de bonnes conditions d'apprentissage soient réunies dès 13h30.

Toutefois, je ne peux me satisfaire de la situation que vous évoquez, si elle s'avère exacte. Il est demandé aux enfants de respecter le personnel de la même façon qu'ils respectent leurs professeurs mais il va de soi que le personnel doit à son tour les respecter et ne s'autoriser aucun écart de langage ou aucune attitude déplacée. Il serait donc tout à fait inacceptable que des propos tels que ceux que vous rapportez dans votre courriel soient tenus envers des enfants dont nous avons la responsabilité durant le temps périscolaire.

Suite à votre courriel et aux remarques d'un autre parent d'élèves, dès ce lundi 25/01/26, nous avons réuni les équipes afin de rappeler au personnel leurs missions auprès des enfants. Les différents échanges ont permis de définir à nouveau l'objectif de service auprès des élèves, et de préciser le cadre et les modalités dans lesquels les missions doivent s'exercer. Nous leur avons bien évidemment rappelé qu'elles ne pouvaient se permettre aucun écart de langage auprès des enfants, mais qu'elles devaient aussi sanctionner sans faiblir toute attitude familiale ou tout propos grossier à leur égard de la part des élèves.

Sachez que nous mettons tout en œuvre pour que tout se passe au mieux entre les enfants et le personnel qui les encadre, de manière à ce que toutes les parties, y compris les parents, soient satisfaites des conditions dans lesquelles se passe la restauration scolaire.

Espérant avoir répondu à vos inquiétudes, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Jean FAURE

Suite à cette lecture, des échanges ont lieu entre M. le Maire et les parents, au cours desquels ces derniers font deux propositions : Mme Lecouf, plus expérimentée, pourrait prendre en charge les Primaires. Toutefois, Mme Lecouf fait remarquer que son statut l'affecte prioritairement chez les moins de 6 ans.

La seconde proposition suggère d'intégrer un groupe de Primaires aux Maternelles. Cette solution a le mérite d'être facile à mettre en œuvre. Elle va être envisagée dans les meilleurs délais.

M. le Maire termine son intervention en précisant que le personnel a été profondément affecté par les remarques dont il a fait l'objet, et appelle les parents à faire preuve de discernement et d'une certaine retenue dans les critiques qu'il adresse au personnel. En effet, en cas de défaillance d'un certain nombre d'agents, nous serions contraints de fermer temporairement la cantine, ce qui mettrait beaucoup de parents dans l'embarras.

Clôture du conseil d'école par le verre de la convivialité.